

Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**
Jeudi 8 septembre 2016 à 14h30

➤ **Com.Exécutive de l'Union**
Lundi 26 septembre 2016 à 14h30 avec commissaires aux comptes

➤ **Bureau régional URIF.FO**
jeudi 29 sept 2016

➤ **Protection sociale**
- Conseil CPAM 94
29 septembre à 9h

➤ **C.C.N. FO**
29 & 30 septembre 2016 - Paris

➤ **Formation syndicale**
Inscriptions ouvertes pour la 3eme session **DECOUVERTE** de nov/dec2016 et **S'ORGANISER** du 12 au 16 dec2016 avec le site internet www.fo94.fr ou Contacts Philippe PEYSSON ou Nathalie

➤ **Journal FO VAINCRE94**
Notre journal 121-juin2016 est paru , exemplaires disponibles pour diffusion auprès des adhérents et salariés.
Prochaine parution sept/oct2016. Articles bienvenus des syndicats à nous faire parvenir assez rapidement .

FO94, Courrier de l'Union
Septembre 2016
Edité le 5 sept 2016
UNION DEPARTEMENTALE FO 94
Commission Paritaire
0320 S 07318
Directeur de la publication
Marc BONNET
Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

Bonne rentrée sociale, syndicale, revendicative !

Ca y est la rentrée est devant nous avec tous les éléments qu'elle comporte, sociale avec les annonces budgétaires ou fiscales 2017, la continuité de notre action syndicale contre la loi travail, les actions comme l'éducation nationale du primaire et sa carte scolaire (ouverture, fermeture de classes) avec un rassemblement départemental le 5 sept, le secondaire avec la réforme du collège et la journée de grève le 8 sept prochain, ...et nos revendications demeurent.

Malgré sa publication au Journal Officiel , on ne lâche rien contre la loi El Khomri, déterminés et mobilisés contre la casse du Code du travail.

L'intersyndicale réunie le 31 aout a confirmé la journée d'actions et de mobilisation le jeudi15 septembre prochain, les régions syndicales réunies le 30 aout ont posé le principe d'une manifestation de rue de BASTILLE à REPUBLIQUE à 14h,

CI JOINT **TROIS EXPRESSIONS SYNDICALES EN CE SENS.**

Dans ce contexte d'état d'urgence, **le droit de revendiquer, le droit de grève, comme le droit de manifester sont des libertés inaliénables.**

RDV SOUS LES BALLONS FO IDF (information rapide sous notre site internet www.fo94.fr)

Elections TPE

Le compte à rebours des secondes élections "Très Petites Entreprises" du 28 nov au 12 dec2016 est enclenché, après le dépôt et la déclaration de candidature des syndicats en mai dernier.

Aujourd'hui notre campagne électorale débute avec l'appui des syndicats et des unions locales, notre commission exécutive du 26 septembre sera également associée.

Dans l'immédiat les **salarié(e)s** concerné(e)s peuvent vérifier leur inscription comme **électeurs et électrices**, ils ont reçu un premier courrier fin aout leur confirmant leur inscription sur les listes électorales (adresse, IDCC, région, collège...) . Un second courrier contenant le matériel de vote sera adressé entre le 14 et 21 nov2016.

electeur :

Site gouvernemental dédié TPE

le site internet dédié du ministère du travail, <http://www.election-tpe.travail.gouv.fr> est ouvert depuis aout ; sur ce site pourront être consultées : la liste des candidatures syndicales ainsi que les professions de foi, la liste électorale à compter du 5 sept2016. chaque salarié est à même de vérifier en ligne son inscription sur les listes électorales.

Site internet FO



www.info-tpe.fr

Elections des salariés dans les Très Petites Entreprises/TPE , scrutin en nov/dec2016

une info contactez nous: MAIL : tpe.fo94@orange.fr

COMMUNIQUE REGIONAL UNITAIRE

**CGT – FO – FSU – Solidaires – UNEF – FIDL – UNL
d'Île-de-France**

Les organisations syndicales régionales d'Île-de-France CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL et FIDL réunies en intersyndicale le 29 août 2016 ont pris la décision d'appeler à une manifestation régionale à Paris le jeudi 15 septembre 2016 lors de la journée d'action nationale pour l'abrogation de la loi travail.

Le parcours déposé à la Préfecture prévoit un départ à 14h00 de la place de la Bastille pour se rendre à la place de la République.

Les organisations syndicales ont réitéré leur demande auprès de la Préfecture pour être reçues par le Préfet de la région et le directeur de la DOPC (Direction de l'Ordre Public et de la Circulation) pour éviter que les manifestations à venir ne se déroulent dans les mêmes conditions que les précédentes qui étaient de véritables tentatives d'entrave à la liberté de manifester.

Montreuil le 30 août 2016





Déclaration commune CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Un mauvais projet de loi devient une mauvaise loi !

La loi Travail n'est pas bonne pour les salarié-e-s et les jeunes. Elle ne le sera pas non plus pour l'économie du pays. Alors que le chômage et la précarité augmentent, en affaiblissant les conventions collectives au profit des accords d'entreprise, cette loi accroît la concurrence entre les entreprises poussant à l'alignement sur le « moins offrant » pour les salariés. Cette logique de dumping social va engendrer davantage de flexibilité et de précarité et remettre en cause nombre d'acquis sociaux.

Cette loi contrevient aux conventions 87, 98 et 158 de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la négociation collective, aux libertés syndicales et aux licenciements.

Les organisations syndicales étudient tous les recours et moyens juridiques possibles pour s'opposer à la mise en œuvre de la loi Travail.

L'emploi, les salaires et les conditions de travail restent des préoccupations majeures pour les citoyen-ne-s.

Le chômage et la précarité sont des fléaux pour notre pays. Les créations d'emplois, dans le privé comme dans le public, sont pourtant nécessaires pour répondre aux besoins de toute la société. La stabilité et la qualité des emplois sont non seulement gage de progrès social et de qualité de vie pour les salarié-e-s et les jeunes, mais sont aussi un facteur essentiel de création d'emplois. La loi Travail tourne le dos à cet enjeu ! Tous les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui les conséquences néfastes.

Affaiblir le code du travail, c'est affaiblir les droits de tous les salarié-e-s !

Il est clair qu'à terme la fonction publique sera aussi concernée car nombre de règles statutaires relève de la transposition de dispositions du code du travail (dialogue social, respect de la hiérarchie des normes et des droits collectifs, temps de travail, etc.).

C'est pourquoi nos organisations continueront à mener tous les débats nécessaires avec les salarié-e-s et les jeunes pour, à l'inverse de cette loi, promouvoir d'autres propositions, obtenir son abrogation et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous.

Pendant l'été, de nombreuses initiatives locales se sont développées et la carte postale au Président de la République a été largement utilisée. Comme nous l'avons écrit au Président de la République, «on se retrouve à la rentrée...», notamment sur les meetings et débats unitaires déjà programmés.

Les organisations dénoncent les faits de répression dont sont aujourd'hui victimes des militant-e-s syndicaux-ales, des jeunes, des salarié-e-s et des agents publics.

Les organisations syndicales de salarié-e-s et de jeunesse CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL appellent les salarié-e-s, privé-e-s d'emploi, étudiant-e-s, lycéen-ne-s, retraité-e-s à se mobiliser massivement pour réussir la journée d'actions du 15 septembre contre la loi Travail, selon des modalités décidées localement (rassemblements, manifestations, grèves, etc...), pour obtenir l'abrogation de cette loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Les Lilas, le 31 août 2016

Loi Travail

LE 15 SEPTEMBRE



Avec **FO**
LA FORCE SYNDICALE

LA **#LoiTravail** EST UNE LOI ANTIDÉMOCRATIQUE :
imposée à coups de 49.3 et contre la majorité des syndicats

LA **#LoiTravail** FRAGILISE LES DROITS :
elle inverse la hiérarchie des normes au détriment des garanties des conventions collectives

LA **#LoiTravail** PERMET UNE MOINDRE RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES,
FACILITE LES LICENCIEMENTS, AFFAIBLIT LE RÔLE PRÉVENTIF DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL,
AUTORISE DES AUGMENTATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL SANS AUGMENTATION DE SALAIRE...

Mais cela n'est pas encore assez si l'on en croit les divers programmes politiques
qui s'annoncent en vue de l'élection présidentielle :
la brèche ouverte par la **#LoiTravail** risque fort de devenir béante si l'on ne réagit pas

POUR TOUTES CES RAISONS, LE 15 SEPTEMBRE **FO** ENTEND MARQUER SA DÉTERMINATION

ON NE LÂCHE PAS

//////////////////// Bulletin d'adhésion //////////////////////////////////////

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

Ou votre bulletin d'adhésion sur www.force-ouvriere.fr/adherer

 /force_ouvriere

www.force-ouvriere.fr

 /force.ouvriere.fr